

REGLEMENT DE JEU - TOMBOLA « JEU CONCOURS WAFCON 2025 »

Article 1 : LA SOCIETE ORGANISATRICE

LA BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, par abréviation « BMCI », société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1.327.928.600,00 MAD, ayant son siège social sis au 26, Place des Nations Unies, Casablanca, Maroc, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 4091, Identification Fiscale n° 01084015, organise le jeu décrit ci-après.

Article 2 : OBJET

A l'occasion de la WAFCON 2025 organisée au Maroc, la BMCI organise un jeu concours (ci-après dénommé « le Jeu ») en partenariat avec VISA, pendant la période allant du 21/05/2025 au 19/06/2025. Ce jeu concours est ouvert exclusivement à toute personne physique, détentrice d'une carte Visa de la BMCI ayant effectué au minimum un (1) paiement via TPE au Maroc ou à l'étranger ou sur les sites en ligne au niveau national ou international en utilisant ladite carte, le montant minimum de la transaction doit être d'au moins 500 DH (ci-après les « Participants au Jeu »), pendant la durée du jeu susmentionnée.

Article 3 : CONTEXTE DU JEU CONCOURS

Le Jeu est accessible du 21/05/2025 au 19/06/2025, à partir du moment de la publication des posts sur les réseaux sociaux et sur les différents autres canaux de communication. Pendant cette période, les internautes désireux de participer au Jeu (ci-après dénommés le(s) « Participant(s) ») pourront essayer de se qualifier au tirage au sort, qui aura lieu le 25 juin 2025 et qui désignera 45 gagnants parmi les Participants, conformément aux dispositions du Règlement de jeu.

Les participations au Jeu soumises après le délai prévu ci-dessus ne seront pas prises en compte par la Société Organisatrice dans le cadre du Jeu et ne pourront donner lieu à l'attribution d'aucune dotation.

Participer au Jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des Participants.

Les chances de gain des personnes participant à ce jeu sont égales.

Article 4 : CONDITIONS D'ELIGIBILITE ET MODALITES DE PARTICIPATION

Les critères d'éligibilité à la participation au tirage au sort du Jeu sont les suivants :

- Être marocain, majeur, client de la BMCI et détenteur de l'une des cartes VISA BMCI : Carte VISA Reflex, Classic, Platinum, Gold International ou Infinite
- Avoir effectué un minimum d'un (1) paiement via TPE au Maroc ou à l'étranger ou des paiements e-commerce sur les sites en ligne au niveau national ou international entre le 21/05/2025 au 19/06/2025. Le montant minimum de la transaction doit être d'au moins 500 DH.

De ce fait, ils sont éligibles à l'inscription au niveau de la liste globale des participants, établie par la Banque pour le tirage au sort

Sont exclus du « jeu » :

- Les membres du personnel de la BMCI, ascendants et descendants.
- Les personnes morales
- Le personnel de l'Etude du Notaire dépositaire du Jeu
- Les prestataires et partenaires directement liés audit « Jeu »

La société organisatrice se réserve le droit d'annuler à tout moment et sans préavis, la ou les participation(s) de tout participant n'ayant pas respecté le présent règlement ou ayant émis des propos injurieux et/ou diffamatoires sur tout support médiatique.

Il est à noter que ce « jeu » est aléatoire et que le gain n'est pas systématique.

Article 5 : TIRAGE AU SORT ET DESIGNATION DU GAGNANT

La liste des participants est établie par les services concerné de la BMCI puis communiquée à l'Etude de Maître MOHAMMED SOUSSI SADOQ, notaire à Casablanca qui procèdera au tirage au sort en présence d'un représentant de la BMCI. Il fera l'objet d'un procès-verbal signé par un responsable habilité par la BMCI et en présence de Maître MOHAMED SOUSSI SADOQ.

Le tirage au sort aura lieu **le mercredi 25 juin 2025** à l'étude de Maître MOHAMED SOUSSI SADOQ.

Ce tirage au sort se fera par le biais d'une application électronique qui désignera de façon aléatoire, les gagnants parmi la liste de l'ensemble des participants ayant rempli l'ensemble des critères.

Quarante-cinq (45) gagnants seront désignés et représenteront la liste principale. Une seconde liste de 100 noms seront tirés au sort le même jour et représentera la liste d'attente. Cette liste d'attente sera tirée au sort selon les mêmes modalités précédemment citées.

Les gagnants représentant la liste principale seront avisés de leurs gains par appel téléphonique avec trois (3) tentatives d'appels à deux (2) heures d'intervalle et par SMS qui lui seront envoyés le jour même.

En cas de clients injoignables et qui ne se manifestent pas au plus tard le 26 juin 2025 à midi ou en cas de non-respect par les participants tirés au sort des modalités de participation telles que prévues à l'article 4, il sera procédé à une réattribution du lot aux personnes tirées au sort et figurants en tête de la liste d'attente selon l'ordre de leurs classements et avec un délai de confirmation de 24h avant de passer aux suivants sur la liste jusqu'à obtention de gagnants éligibles joignables.

Le résultat définitif du tirage au sort sera consultable dès le 27 juin 2025 sur les réseaux sociaux de la « BMCI » et le site internet www.bmci.ma .

La BMCI, société organisatrice pourra en cas de contraintes décaler la date du tirage au sort, dans ce cas, elle publiera la nouvelle date sur son site www.bmci.ma et sur les réseaux sociaux.

Article 6 : DESCRIPTIF DU LOT A GAGNER ET MODALITE D'ATTRIBUTION

Descriptif du package à gagner	Valeur approximative du lot	Nombre de lots mis en jeu
BMCI offre à ses clients l'opportunité de gagner les lots suivants : 5 expériences VIP inoubliables pour 2 personnes incluant : <ul style="list-style-type: none">• Accès VIP au stade• Hébergement 5 étoiles• Transport pris en charge 20 Billets – Catégorie 1 20 Box exclusives WAFCON 2025 incluant : <ul style="list-style-type: none">• Le maillot officiel de l'équipe nationale féminine• Une écharpe• Une casquette• Un ballon	30.000 \$ soit l'équivalent de 279.072 MAD (Selon le taux de change)	45 lots différents



Les lots attribués ne sont pas nominatifs. Ils peuvent être offerts à des tiers par le client tiré au sort. Ces lots ne peuvent en aucun cas être échangés contre leur valeur en espèces ni être remplacés par un autre lot.

La BMCI ne saurait être tenue responsable de l'impossibilité d'attribution des lots en cas d'adresse électronique ou de numéro de téléphone communiquée de manière erronée ou incomplète ou de changement d'adresse électronique ou de numéro de téléphone non communiqué comme en cas de non-présentation des gagnants dans les délais ci-avant impartis pour la confirmation de leurs gains.

Pour valider leurs gains, les gagnants devront signer une décharge de remise du lot et une autorisation en vertu de laquelle les gagnants devront autoriser la Société organisatrice à utiliser leurs noms et prénoms, ville de résidence, leurs images, leurs voix et leurs écrits dans ses messages publicitaires et sur Internet, dans les médias et pour toute manifestation publi-promotionnelle sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le lot gagné.

En cas de refus, les gagnants sont considérés d'office comme ayant renoncé au bénéfice du lot qui leurs ont été destinés. Le lot sera attribué à un autre participant également désigné par tirage au sort ou annulé purement et simplement, au choix de la société organisatrice.

Tout gagnant ne souhaitant pas que son nom et prénom soient annoncés doit l'exprimer lorsque la Banque le notifiera de son gain, par une lettre écrite déposée auprès de son agence domiciliaire dans les 24h suivant sa notification.

Article 7 : DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT

Le présent règlement du jeu concours est/sera déposé :

- Au Service du Ministère du Commerce et de l'Industrie chargé de la Surveillance du Marché.
- Auprès de l'étude de Maître MOHAMED SOUSSI SADOQ, Notaire à Casablanca.

Il est consultable sur le site internet de la BMCI : www.bmci.ma/WAFCON2025

Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne morale ou physique qui en fait la demande à l'adresse suivante : Pôle Marketing Client, BMCI, 26 Place des Nations Unies, Casablanca.

Article 8 : MODIFICATION DU REGLEMENT

La Banque se réserve le droit de modifier en tout ou en partie le Jeu, sans préavis, et sans pour autant que sa responsabilité ne puisse être engagée pour quelque raison que ce soit et ce, avant les dates des tirages au sort susmentionnés.

On entend par modification du Jeu, de façon non limitative, tout prolongement de la durée ou sa réduction, toute suspension ou même annulation du Jeu. La Banque, se réserve le droit de remplacer des lots par d'autres de même valeur. A cet égard, elle avisera le public de cette modification par tout moyen qu'elle jugera approprié.

Toute modification du Jeu fera l'objet d'un avenant modificatif du présent Règlement, qui sera déposé au rang des minutes chez Maître MOHAMED SOUSSI SADOQ.

Et en cas de force majeure, la Société organisatrice se réserve le droit de suspendre ou d'interrompre le jeu concours, à tout moment, à condition d'en aviser les participants sur son site internet durant la date de validité de la participation du présent jeu concours et d'en aviser par la suite le ministère du commerce et de l'industrie. Dans ces cas, la responsabilité de la Société organisatrice ne pourra être engagée d'aucune manière et les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte.

Article 9 : FRAUDE

La Banque se réserve la faculté de suspendre tout participant, s'il apparaît que des fraudes ont été commises, notamment en cas de liens juridiques avec les responsables du Jeu ou toute autre fraude de quelque nature que ce soit. Auquel cas, la suspension du participant se fera sans préjudice du droit dont dispose la Banque d'engager à son encontre les recours qu'elle estimera nécessaires.

Article 10 – DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

En participant au jeu concours, les participants autorisent d'ores et déjà, la banque organisatrice à traiter leurs données personnelles au sens de la loi n°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, et à publier leurs noms & prénoms sur le site, réseaux sociaux de la BMCI, ou autres supports de communication.

Les participants disposent en justifiant de leur identité, du droit d'accès à leurs données personnelles, du droit de rectification ainsi que du droit d'opposition au traitement de ces données pour des motifs légitimes auprès de notre centre de relation clientèle 2828 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 et le samedi du 9h à 13h (coût d'un appel local).

Fait à Casablanca le 19 mai 2025

**La Banque Marocaine Pour Le Commerce
Et L'industrie**